

**PLAN DE COURS CADRE**

**604-100-MQ**

**ANGLAIS DE BASE**

**Formation générale commune**

Pondération:2-1-3	Heures contacts: 45	Unités: 2	
Préalable : classement			
Professeur:	Session :	Bureau:	Tél:514.747.6521
Disponibilités:			Poste:

**1. PRÉAMBULE**

La formation générale en anglais, langue seconde, a pour objet d'amener l'étudiant à augmenter sa maîtrise de la langue anglaise, à s'ouvrir à une autre culture et à faire preuve d'autonomie et de créativité dans sa pensée et ses actions. Appelé à communiquer dans un monde où la connaissance de l'anglais a une grande importance, l'étudiant devra acquérir des habiletés de communication pratiques ayant trait à des situations de travail ou à des études supérieures.

La formation générale en anglais, langue seconde, permet à l'élève d'intégrer progressivement certains éléments de la culture anglophone, de prendre conscience du rôle des médias et de la technologie dans la culture et le mode de vie et de s'ouvrir davantage au monde.

Les cours d'anglais permettront à l'étudiant de démontrer ses connaissances de différentes sources de référence fiables rédigées en anglais. L'étudiant démontrera aussi un souci de s'exprimer de façon éthique, en particulier sous l'angle du respect dans ses propos, dans ses attitudes en situation d'interaction et dans l'usage de sources.

Comme elle fait partie intégrante de sa formation générale, l'étude de l'anglais permet aussi à l'étudiant de développer sa pensée critique et éthique et de structurer sa pensée de façon rationnelle tout en communiquant en anglais avec un niveau de complexité correspondant aux exigences du collégial.

Pour répondre aux divers besoins d'apprentissage des étudiants du collégial, les deux ensembles de cours en anglais, langue seconde, sont répartis selon quatre niveaux. Pour chaque niveau, les deux cours sont conçus en séquence de façon que les acquis liés au premier cours demeurent implicites dans les standards du deuxième cours.

Le premier cours, celui de la formation générale commune, a pour objet le passage à un niveau supérieur de maîtrise de la langue anglaise en proposant une variété de thèmes et de situations qui demandent une compréhension plus profonde que celle qui est exigée à l'ordre d'enseignement secondaire et qui conduisent à des communications impliquant un enrichissement du vocabulaire et une plus grande précision grammaticale.

Le deuxième cours, celui de la formation propre, porte sur la consolidation de la compétence acquise en formation générale commune tout en l'enrichissant d'éléments particuliers correspondant au champ d'études de l'étudiant. Ces ensembles favorisent, chez l'élève, la clarté d'expression et l'aisance de la communication dans des tâches pratiques appropriées.

**2. ÉNONCÉ DE LA COMPÉTENCE**

Ce cours s'adresse à l'étudiant qui peut comprendre un langage très simple et qui peut s'exprimer dans des contextes assez limités. Ce cours vise d'abord à développer chez l'étudiant sa capacité à **comprendre et exprimer des messages simples en anglais**.

**3. ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE**

Les étudiants seront appelés dès le début du cours à pratiquer les éléments de la compétence. Les différents concepts et techniques seront mis en application d'une manière répétitive et en combinaisons variées (individuellement, en paires ou en groupes) afin d'aider les étudiants à atteindre la compétence requise. Les moyens d'évaluation ressemblent aux activités de classe mais souvent l'étudiant peut se préparer à l'avance en révisant la matière couverte.

Tous ces éléments de la compétence, font appel à la maîtrise des composantes suivantes du code grammatical:

- les temps de verbes à la voix active: *present simple* et *present continuous*, *simple past* et *past continuous*, *future* avec *will* et *going to* aux formes affirmative, négative et interrogative;
- les *modals* d'usage courant.

### 3.1 DÉGAGER LE SENS D'UN TEXTE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

À la fin de la session, l'étudiant devra être capable, à partir de sujets familiers, concrets et pragmatiques de dégager le sens d'un texte d'intérêt général d'environ **500 mots**.

4.1 CRITÈRES DE PERFORMANCE	5.1 ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET MOYENS D'ÉVALUATION
- reconnaissance du sens général et des idées secondaires du texte.	-lire des textes courts (simple ou simplifiés), afin de répondre à des questions à choix multiple, des questions vrai/faux, des questions de compréhension; -faire des exercices de type <i>cloze</i> ; -explorer le sens du vocabulaire; -présenter des plans, sommaires, et commentaires; -reformuler des messages lus.

### 3.2 RÉDIGER ET RÉVISER UN TEXTE

À la fin de la session, l'étudiant devra être capable à partir de sujets familiers, concrets et pragmatiques de rédiger un court texte d'environ **250 mots**. (Utilisation des dictionnaires français, anglais et bilingue)

4.2 CRITÈRES DE PERFORMANCE	5.2 ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET MOYENS D'ÉVALUATION
-rédaction d'un texte clair et cohérent -respect de la situation et de l'objectif de communication -présence d'idées et d'expressions nouvelles -utilisation d'un vocabulaire suffisant pour accomplir la tâche -application satisfaisante du code grammatical, syntaxique et orthographique, avec une attention plus particulière aux points grammaticaux énumérés dans les éléments de la compétence -utilisation appropriée de stratégies de révision.	-faire des exercices divers de ré-écriture, des résumés, des exercices de correction de textes, des exercices de type <i>cloze</i> et de grammaire, des dictées; -rédiger des phrases, des paragraphes, des plans et des textes structurés; -reformuler des messages lus ou entendus; -faire des exercices de correction et de révision.

### 3.3 DÉGAGER LE SENS D'UN MESSAGE ORAL SIMPLE

À la fin de la session, l'étudiant devra être capable à partir de sujets familiers, concrets et pragmatiques de dégager le sens d'un message oral simple d'au moins **trois minutes**, avec deux écoutes.

4.3 CRITÈRES DE PERFORMANCE	5.3 ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET MOYENS D'ÉVALUATION
-reconnaissance du sens général et des idées essentielles, d'un message exprimé à un débit normal et comportant un vocabulaire d'usage courant	-écouter des messages oraux authentiques à partir de sources médiatiques, bandes sonores ou audio-visuelles (authentiques ou éditées) afin de répondre à des questions à choix multiple, des questions à choix relié, des questions vrai/faux, des questions de

	<p>compréhension;</p> <p>-faire des exercices de type <i>cloze</i>;</p> <p>-explorer le sens du vocabulaire;</p> <p>-présenter des plans, sommaires, commentaires;</p> <p>-reformuler des messages entendus.</p>
--	--

### 3.4 S'EXPRIMER ORALEMENT

À la fin de la session, l'étudiant devra être capable, à partir de sujets familiers, concrets et pragmatiques de s'exprimer oralement pendant environ **deux minutes**.

4.4 CRITÈRES DE PERFORMANCE	5.4 ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET MOYENS D'ÉVALUATION
<p>-communication intelligible élaborée à partir de consignes précises;</p> <p>-formulation acceptable de questions et réponses situation d'interaction;</p> <p>-échanges d'idées pertinentes;</p> <p>-prononciation, intonation et débit acceptables;</p> <p>-manifestation d'ouverture et de respect.</p>	<p>-présenter des exposés, des narrations;</p> <p>-élaborer des plans, des résumés;</p> <p>-reformuler des messages lus ou entendus;</p> <p>-participer à des dialogues, des mises en situation, des improvisations contrôlées, des conversations dirigées, des jeux de rôles, des débats;</p> <p>-lire à haute voix;</p> <p>-faire des exercices de prononciation.</p>

### 6. ÉCHÉANCIER PROVISOIRE D'ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉVALUATION

Ce calendrier n'est présenté qu'à titre indicatif. Il sera modifié selon les besoin des étudiant(e)s et selon les exigences du groupe.

### 7. RÉPARTITION DES NOTES

#### 7. A Évaluation formative

L'évaluation des apprentissages ne sera pas seulement sommative, elle sera aussi formative, c'est-à-dire que les notes accordées ne seront pas comptabilisées dans la note finale qui apparaîtra au bulletin. Elle vise à informer l'étudiant de manière à ce qu'il puisse améliorer son apprentissage relativement aux objectifs ou à la compétence visés.

Afin de vérifier l'acquisition des notions introduites en classe, le professeur a recours à différentes activités telles que le questionnement, les tâches à réaliser et les exercices écrits. La correction en classe permet un feedback immédiat. L'étudiant peut alors demander des clarifications ou des explications supplémentaires. Pour les travaux plus longs, les copies sont annotées; l'étudiant peut soit demander des explications en classe ou convenir d'une rencontre avec le professeur.

#### 7. B Évaluation sommative

REGROUPEMENT A (LANGUE ÉCRITE)	CRITÈRES DE PERFORMANCE	EXAMENS	
Dégager le sens d'un texte d'intérêt général	<p><b>70%</b> sens général et idées principales;</p> <p><b>30%</b> vocabulaire</p>		<b>25%</b>
Rédiger et réviser un texte	<p><b>30%</b> rédaction d'un texte clair et cohérent d'environ 250 mots, sur un sujet familier, comprenant au minimum deux temps de verbes conjugués correctement;</p> <p><b>30%</b> application satisfaisante du code grammatical dans une forme compréhensible (tolérance de 5 fautes / 100</p>		<b>25%</b>

	mots); <b>30%</b> utilisation correcte de la ponctuation de base, de l'orthographe et du vocabulaire pertinent (tolérance de 5 fautes/100 mots); <b>10%</b> utilisation appropriée de stratégies de révision		
--	--	--	--

REGROUPEMENT B (LANGUE ORALE)	CRITÈRES DE PERFORMANCE	EXAMENS	
Dégager le sens d'un message oral simple	<b>60%</b> reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message; <b>40%</b> vérification de la compréhension du vocabulaire et des expressions.		<b>25%</b>
S'exprimer oralement	<b>35%</b> cohérence de la communication en utilisant des phrases courtes et complètes; <b>25%</b> application satisfaisante du code grammatical (incluant la formulation de questions); <b>15%</b> recherche et utilisation du vocabulaire approprié, des fonctions langagières spécifiques et des expressions d'usage courant <b>25%</b> vérification de la justesse de l'expression: prononciation, accentuation, intonation et débit.		<b>25%</b>

**Une moyenne de 60% (30/50) est de rigueur pour chaque regroupement d'éléments de la compétence (A, B), faute de quoi aucune note finale supérieure à 55% ne sera attribuée.**

## 8. DEVOIRS

Chaque cours apporte environ trois heures de travail personnel à faire à l'extérieur de la classe par semaine. Il s'agit de la révision et de l'approfondissement de la matière déjà apprise en classe. Il y a en plus divers travaux de consolidation et de préparation à réaliser.

## 9. MÉDIAGRAPHIE

**Ouvrages obligatoires:**

## 10. POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES LANGUES

## **DROITS ET RESPONSABILITÉS DES ÉTUDIANTS :**

1. Le Collège classe les étudiants selon les recommandations du Département suite à une épreuve de classement. Quel que soit le résultat du test de classement, le Département se réserve le droit de reclasser un étudiant selon son appréciation globale de ses capacités. Ceci peut être fait au début ou à la fin de la session. Tout reclassement approuvé par le Département devient officiel et est inscrit au dossier de l'étudiant. L'étudiant qui est ainsi reclassé est dans l'obligation de se présenter à son nouveau cours. Afin d'assurer le classement correct de l'étudiant, celui-ci doit rencontrer son professeur pendant les deux premières semaines de la session. **Faute de quoi l'étudiant(e) n'aura aucun cours d'anglais pour cette session et sera reclassé(e) pour une prochaine session.**
2. C'est la responsabilité du professeur de fournir des informations et des explications, ainsi que des exemples, des exercices, et des activités afin d'aider les étudiants à atteindre les éléments de la compétence requis par le cours. Cependant, c'est la responsabilité de l'étudiant de venir et de participer en classe, de faire ses devoirs et de réviser la matière vue en classe régulièrement, et de se servir de l'aide offerte par les assistants de langue, tuteurs au centre de soutien Horizon et le professeur. Faute de quoi, la réussite du cours sera compromise.
3. Il incombe à l'étudiant qui n'a pas pu se présenter à un cours de s'informer du contenu du cours manqué auprès d'autres étudiants, et ce, avant le cours suivant.
4. Il incombe à l'étudiant de se procurer le matériel requis pour le cours. Également aucun matériel, ou équipement, ou nourriture, ou breuvage non-autorisé par le professeur n'est permis en classe.
5. Suite au comportement indésirable d'un étudiant (participation négative et perturbatrice y compris la lecture ou la rédaction des messages textes non-autorisées), son responsable de programme est avisé.

6.

<b>Évaluations</b>	<b>Minimum</b>	<b>Maximum</b>	<b>Reprise</b>	
Examen mi-session	20 %	40 %	Oui	Standard
Examen final	40 %	60%	Non	Final
Travaux (par exemple devoirs, rencontres avec tuteurs ou assistants, compositions faites en classe ou à la maison, corrections d'examens, mini présentations, tests de lecture ou de grammaire) OU	0 %	20% (Programme LANGUES 25 %)	Non	
Examen préparatoire	0%	20	Non	L'élève peut corriger son examen préparatoire pour hausser sa note

7. **La présence aux examens de mi-session et de fin de session est obligatoire**, sauf dans des cas exceptionnels. Il incombe à celui qui n'a pas pu se présenter à une séance d'évaluation de rejoindre lui-même le professeur par message téléphonique, par courriel ou en personne **dans les 48 heures** qui suivent l'évaluation pour s'informer d'une modalité de reprise, faute de quoi la note de zéro sera

attribuée. L'étudiant devra présenter une pièce écrite justifiant son absence, un billet médical, par exemple, à l'enseignant au plus tard lors de la reprise, faute de quoi l'étudiant ne pourra bénéficier de celle-ci.

L'étudiant sans pièce justificative pourra aussi bénéficier **une seule fois** d'une reprise mais 25% sera retranché de la note de l'examen. Cette modalité s'applique aussi à l'étudiant qui se présente en retard aux examens oraux (parler et écouter) pour lesquels le professeur doit fixer un rendez-vous de reprise.

8.Dans les cas de travaux sommatifs faits à l'extérieur de la classe, on retranchera 10 % de la valeur du travail par jour de retard. Pour tout travail de 5% ou moins, aucun retard ne sera accepté.

9.Toute atteinte à l'honnêteté, plagiat ou autre, ainsi que l'utilisation non-autorisée par le professeur de tout équipement électronique, matériel ou ressource entraîne automatiquement la note de zéro pour le travail ou l'annulation du travail sans possibilité de reprise. À l'exception de citations en bonne et due forme, tout langage présenté lors d'une évaluation doit être exclusivement celui de l'étudiant.

10.Tous les étudiants n'ayant pas manqué plus de trois heures de cours (avec ou sans raison) et n'ayant pas manqué plus de deux devoirs tel que requis, qui ont fait et échoué une évaluation, autre que les évaluations finales, peuvent bénéficier de l'encadrement. S'il y a lieu, le professeur établit un plan de travail avec l'étudiant et il fournit un suivi pendant ses heures de bureau. Cette aide est sur rendez-vous et de forme diagnostique et/ou tutorale. Le travail supplémentaire dûment complété donne droit à une évaluation de remplacement équivalente avec une note maximale de 60 %. Dans le cas d'évaluations de moindre valeur, la correction très détaillée de l'évaluation échouée peut aussi compter comme travail supplémentaire et comme évaluation de remplacement.

En allemand, les étudiant.es éligibles peuvent faire des exercices et rencontrer les enseignant.es, tuteurs ou l'assistant.ee d'allemand afin de pratiquer davantage et de faire corriger les exercices supplémentaires. Si les exercices supplémentaires atteignent une moyenne d'au moins 75%, leur note de mi-session portant sur ces compétences sera majorée à 60%.

11.Si un étudiant obtient entre 55 % et 59 %, le professeur se réserve le droit de réajuster la note finale ou la note de regroupement d'éléments de la compétence à la hausse ou à la baisse selon son appréciation globale des capacités de l'étudiant.

12.Les étudiants peuvent être invités à faire des suggestions ou des commentaires au sujet du cours pendant la session et pourraient recevoir un questionnaire à la mi- session et à la fin de la session afin d'évaluer le cours.

## **COURS THÉORIQUES DU PROGRAMME ARTS ET LETTRES - OPTION LANGUES**

13.Travaux faits à la maison : La qualité du français écrit (*grammaire, syntaxe, orthographe, vocabulaire, ponctuation*) est évaluée jusqu'à 20% de la note. La pénalité s'élève à 1% par faute. Les fautes sont soulignées et annotées (**G, S, O, V, P**)\* par le professeur. L'étudiant peut récupérer ces points s'il corrige son travail dans les plus brefs délais. Quant à la correction, l'étudiant a un délai maximal de deux jours pour un travail de quatre pages ou moins et un délai maximal de sept jours pour un travail de plus de quatre pages pour faire sa correction. Dans les cas d'un travail de fin de session, la pénalité s'élève à 0.5% par faute sans possibilité de récupération. Aucun travail ne sera accepté après ces délais.

Examens et travaux faits en classe : La qualité du français est évaluée jusqu'à 10% de la note. La pénalité s'élève à 0.5% par faute. Il n'y a pas d'annotation ni de récupération.

Présentations orales : La qualité du français oral est évaluée globalement jusqu'à 15% de la note.

\*code commun proposé par la Commission des études

14.La présentation matérielle des travaux doit être conforme au guide de présentation des travaux du Cégep de Saint-Laurent, soit le APA.

**DROITS ET RESPONSABILITÉS DES ENSEIGNANTS :**

15.Le Département adopte, selon ses règles et procédures, un plan de cours cadre pour chacun des cours qu'il dispense. Chaque professeur est tenu de le respecter et de l'intégrer dans son propre plan de cours. Chaque professeur doit y ajouter un échéancier provisoire, la répartition des notes, une médiagraphie et des précisions.

16.Les plans de cours sont présentés à titre de projets. Des circonstances imprévisibles peuvent y entraîner des modifications avec ou sans préavis. Cependant, il y aurait avertissement à l'avance pour tout changement majeur.

17.Le professeur doit distribuer le plan de cours aux étudiants au plus tard lors du deuxième cours.

18.Afin d'assurer une réflexion pédagogique et de favoriser l'équité, les professeurs d'un même niveau se consultent au besoin pour vérifier la conformité des plans de cours et pour examiner les instruments d'évaluation. Les professeurs font de recommandations pour que chacun adapte sa prestation de cours au standard commun du niveau.

19.Le contenu des examens est relié à la matière vue en classe et reflète les critères de performance.

20.Le professeur doit informer ses étudiants avant chaque évaluation de sa durée, des objectifs visés, des critères et des instruments d'évaluation ainsi que la répartition des notes.

21.

<b>Évaluations</b>	<b>Minimum</b>	<b>Maximum</b>	<b>Reprise</b>	
Examen mi-session	20 %	40%	Oui	Standard
Examen final	40 %	60 %	Non	Final
Travaux (par exemple devoirs, rencontres avec tuteurs ou assistants, compositions faites en classe ou à la maison, corrections d'examens, mini présentations, tests de lecture ou de grammaire) OU	0%	20% (Programme LANGUES 25 %)	Non	
Examen préparatoire	0%	20%	Non	L'élève peut corriger son examen préparatoire pour hausser sa note

22. Vu la possibilité offerte par le système informatique Omnivox, les membres du département acceptent d'entrer toutes les notes des évaluations sommatives au cours de la session pour tous les étudiants sur les listes de cours.
23. Un enseignant qui dispense le même cours pour la 4<sup>ème</sup> fois, doit soit adopter un manuel scolaire récent, soit remettre son matériel en forme de notes de cours vendues par la *Librairie Laurentienne* ou du matériel en ligne comme source principale. Tout matériel doit être accessible aux membres du département. Cela permet au département 'd'assurer la qualité et le contenu de tous les cours' tel que stipulé dans la PIEA.
24. Un enseignant peut accorder un maximum de 15% pour la préparation d'un exposé oral.